

# NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2021



**Présentée en Commission Finances le 4 février 2021**

# SOMMAIRE

---

## **1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- I. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT
- II. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

## **2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

- I. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT
- II. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PRESENTATION DU PLAN PLURI ANNUEL

## **3. LES EPARGNES**

## **4. LA DETTE**

En raison de la crise sanitaire, l'année 2020 aura été difficile à plusieurs titres, sans que nous en mesurions encore toutes les conséquences sociales et financières.

Dans ces circonstances notre commune a choisi d'être fidèle à sa vocation :

- en étant le chef de file des solidarités humaines et territoriales, comme nous le faisons au quotidien pour nos administrés les plus fragiles, les entreprises, les associations,
- en préparant l'avenir en maintenant une politique volontariste en matière d'investissement et de soutien aux grands aménagements structurants.

C'est dans ce contexte de crise sanitaire aux impacts économiques et sociaux sans précédent que s'inscrit le projet de budget primitif de la commune pour 2021. Dans le prolongement des orientations débattues, le 14 décembre dernier, il met l'accent sur le cadre de vie (6,7 M€), la sécurité (4,3 m€), la propreté et la protection de notre environnement (3,7 M€), le développement de la ville intelligente, les investissements innovants.

Il conforte le positionnement de l'institution communale en première ligne sur tous les fronts du quotidien de nos concitoyens.

Notre équation budgétaire 2021 est caractérisée par :

- La réforme de la fiscalité : la suppression de la taxe d'habitation compensée par la taxe départementale sur le foncier bâti affecté à la commune. Cette réforme neutralise l'évolution des bases liées à la livraison de nouveaux programmes d'habitation.
- Une relative incertitude quant à la prévision de nos recettes issues du domaine, de la fiscalité des entreprises.
- L'évolution de nos dépenses en raison de la crise
- Et la volonté de soutenir l'investissement tout en maintenant nos équilibres financiers.

Grâce à notre action volontariste et assumée durant ces dix dernières années de gestion rigoureuse et de diminution de notre endettement, nous disposons aujourd'hui de capacités financières solides qui nous permettent de proposer un budget ambitieux, à la hauteur des nombreux défis et enjeux posés par la crise que nous traversons, répondant aussi aux attentes de nos concitoyens.

Ainsi, le projet que nous présentons, se traduit par :

- une progression des dépenses dites de fonctionnement limité à +0,6 % cette évolution reflète deux réalités différentes : une baisse des dépenses relevant du fonctionnement de la collectivité et une hausse de nos dépenses d'intervention en matière de sécurité, de propreté, d'entretien du patrimoine (voirie et bâtiments) d'environnement, cela sans augmenter notre masse salariale.
- des investissements structurants et la première année de réalisation d'un ambitieux Plan pluriannuel de l'ordre de 38 M€,

**En effet, dans cette période difficile, la commune doit également jouer un rôle contracyclique, par la mise en œuvre d'un budget d'investissement 2021 très ambitieux, que nous vous proposons de porter à 15M€.**



Nous marquons là notre volonté d'accompagner la reprise économique et de poursuivre, en l'amplifiant, notre plan de relance locale.

Nos interventions portent sur 11 politiques publiques déclinées en programmes et actions que nous découvrirons dans l'examen de la déclinaison des politiques publiques.

## 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### I - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement	Pour mémoire budgets 2020	Propositions nouvelles 2021	Evolution
· résultat de fonctionnement reporté	2 949 313,46	2 361 239,93	-19,94%
· Atténuation de charges	58 500,00	50 000,00	-14,53%
· Produits des services et du domaine	1 161 300,00	1 338 000,00	15,22%
· Impôts et taxes	23 284 880,00	24 073 082,00	3,39%
· Dotations et participations	991 500,00	572 000,00	-42,31%
· Autres produits de gestion courante	325 965,98	361 000,00	10,75%
· Produits exceptionnels	100 240,56	44 138,07	-55,97%
· Reprises sur provisions semi-budgétaires	5 700,00	0,00	-100,00%
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>28 877 400,00</b>	<b>28 799 460,00</b>	<b>-0,27%</b>
Opérations d'ordre et travaux en régie	123 100,00	390 540,00	217,25%
<b>TOTAL DES RECETTES INSCRITES AU BUDGET</b>	<b>29 000 500,00</b>	<b>29 190 000,00</b>	<b>0,65%</b>

Les recettes de fonctionnement n'évoluent pas en prévisions budgétaires (+0.65 %) et s'établissent au budget primitif 2021 à hauteur de 29 190 000 €.

Le budget primitif 2021 intègre les résultats constatés au compte administratif 2020 pour un montant de 2 361 239.93€ soit un résultat en baisse par rapport au BP 2020 de près de 20%.

La commune a mobilisé d'importants moyens pour soutenir le tissu économique, social, associatif, culturel et traditionnel en 2020. Ces mesures ont eu un impact sur le budget 2020 et réduise le résultat affecté au budget primitif 2021.

#### 1. Produits des services et du domaine :

Prévus à hauteur de 1 161 300 M€ au budget primitif 2020, les produits des services et du domaine s'établissent à 1 338 000 € au BP 2021 ; ils affichent une hausse de 15.22%.

Cette prévision résulte d'une volonté affichée d'optimiser la gestion du domaine public. Ainsi, la commune souhaite, afin de lui permettre de financer des travaux visant à préserver des espaces naturels remarquables, entretenir le LIDO au Petit Travers, programmer des travaux de protection du trait de côte, mettre en place une tarification du stationnement sur le parking du LIDO.

A noter : Une incertitude demeure sur l'avenir des plages privées et des recettes liées à leur exploitation.

#### 2. Impôt et taxe : fiscalité directe et indirecte :

##### a. *Les contributions directes de la ville pour 2021 : 12 698 000 €*

Composé des contributions directes, des allocations compensatrices versées par l'Etat, des taxes indirectes, le produit global de fiscalité représente près de 80% des recettes réelles de fonctionnement

de la commune de Mauguio-Carnon. La recette prévisionnelle progresse par rapport au budget primitif 2020 de (+3.5 %). Cette augmentation est principalement due à l'intégration des exonérations de taxe d'habitation comptabilisées les années précédentes dans le chapitre dotations et participations.

Ces prévisions de recettes ont été établies à partir des hypothèses suivantes :

- Une revalorisation forfaitaire des bases foncières différenciée entre locaux d'habitation et locaux professionnels : S'agissant des locaux d'habitation, l'évolution est estimée à 0,2%, correspondant au coefficient de majoration forfaitaire pour 2021 (CMF).
- Une croissance physique de taxe foncière (+ 0,5 %).

Pour rappel, la loi de finances pour 2020 prévoit une suppression du produit de la TH sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes, pour le bloc communal à partir de 2021.

En 2020, 80% des ménages ne paient d'ores et déjà plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Les 20% des ménages qui restent assujettis à cet impôt, bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

#### Quelles compensations pour les collectivités ?

En compensation de la suppression de la TH, les communes et EPCI percevront respectivement la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties et une fraction de TVA. Les régions, devraient bénéficier d'une dotation pour compenser la perte des frais de gestion de la TH. Enfin, les départements seront compensés du transfert de la taxe sur les propriétés bâties aux communes par une fraction de TVA.

A noter, la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties sera répartie entre les communes grâce à un mécanisme de coefficient correcteur visant à leur garantir une compensation à l'euro près, neutralisant ainsi les situations de sur-compensation ou de sous-compensation.

Le taux du foncier bâti du département (21.45%) est affecté au taux du foncier bâti de la commune (17.60%)

Le taux du foncier bâti de la commune passe donc à 39.05%.

L'Etat applique un coefficient correcteur 0.814 afin de maintenir un produit fiscal iso pour la commune. La réforme est neutre pour le contribuable, neutre pour la commune.

Les compensations concernant les exonérations sont supprimées et intégrées dans les bases de TH servant à ajuster le coefficient correcteur.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taux commune 2020	17,60%					
Taux département 2020	21,45%					
Bases TFB (qui subit la reval forfaitaire)	34 258 089	34 840 477	35 432 765	36 035 122	36 647 719	37 270 730
<b>Taux TFB (modifiable)</b>	<b>39,05%</b>	<b>39,05%</b>	<b>39,05%</b>	<b>39,05%</b>	<b>39,05%</b>	<b>39,05%</b>
<b>Produit TFB</b>	<b>13 377 784</b>	<b>13 605 206</b>	<b>13 836 495</b>	<b>14 071 715</b>	<b>14 310 934</b>	<b>14 554 220</b>
<b>Coef correcteur</b>	<b>0,814</b>	<b>0,814</b>	<b>0,814</b>	<b>0,814</b>	<b>0,814</b>	<b>0,814</b>
<b>Produit TFB lié aux bases communales</b>	<b>10 889 516</b>	<b>11 074 638</b>	<b>11 262 907</b>	<b>11 454 376</b>	<b>11 649 101</b>	<b>11 847 135</b>
<b>Montant lié à la variation de taux</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Produit total :</b>	<b>10 889 516</b>	<b>11 074 638</b>	<b>11 262 907</b>	<b>11 454 376</b>	<b>11 649 101</b>	<b>11 847 135</b>
Bases corrigées par le COCO	27 900 304	28 374 610	28 856 978	29 347 547	29 846 455	30 353 845
Bases TH RS	9 639 683	9 803 558	9 970 218	10 139 712	10 312 087	10 487 393
Produit THRS	1 415 106	1 439 162	1 463 628	1 488 510	1 513 814	1 539 549
Produit total hors TFNB	12 304 622	12 513 800	12 726 535	12 942 886	13 162 915	13 386 684

## **Maintien d'une imposition sur les résidences secondaires et les locaux vacants :**

Le PLF 2021 conserve une imposition sur les résidences secondaires et les locaux vacants sous la forme d'une « Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) ».

### ***b. Les versements provenant de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or :***

- L'attribution de compensation :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la commune a transféré la compétence obligatoire de la gestion des eaux pluviales urbaines à l'agglomération. Le transfert de charges sera lissé sur 3 ans afin de rendre supportable le montant des charges transférées et permettre une évaluation plus précise des charges de renouvellement.

Les charges transférées au titre de la gestion des eaux pluviales seront déduites en fonctionnement pour la partie relative à l'entretien des réseaux : l'attribution de compensation en fonctionnement s'établira à 9 224 879 € en 2021.

Les charges transférées concernant le renouvellement des réseaux seront comptabilisées sur la section d'investissement à hauteur de 143 584 €.

### ***c. Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux :***

À l'origine, ces allocations servaient à compenser les pertes de recettes supportées par les communes du fait des mesures d'allègement décidées par l'Etat :

- Réductions de cotisations de taxe d'habitation et de taxe foncière accordées aux contribuables de condition modeste,
- ou les exonérations accordées aux logements sociaux (taxes foncières).

A partir de 2021, ces allocations compensatrices sont prévues dans l'assiette du foncier bâti.

### **d. Fiscalité indirecte**

Le total du produit de la fiscalité indirecte représente 2 150 000 € en 2021, en 2020 la fiscalité indirecte représentait la somme de 1 793 000€. Une augmentation importante en 2021 par rapport à 2020 (+ 20%). Cette évolution est liée aux mesures d'exonération mise en œuvre par la collectivité dans le cadre de la crise sanitaire.

#### **• La taxe additionnelle aux droits de mutation :**

Cette taxe, dont tous les paramètres (taux, conditions d'exonérations) sont fixés par l'Etat, est assise sur les cessions d'immeubles à titre onéreux. Elle est directement dépendante de l'activité du marché immobilier. Au regard du produit et de la progression régulière constatée malgré la crise sanitaire, l'estimation de recettes pour 2021 a été établie à 970 000 € au même niveau que 2020.

#### **• La taxe sur la consommation finale d'électricité :**

La recette prévue au BP 2021 à hauteur de 530 000 € correspond au reversement estimé de la taxe, net des frais de déclaration et de versement prélevés au profit des fournisseurs. Elle n'évolue pas par rapport à 2020.

- **La taxe de séjour :**

La taxe de séjour a connu une évolution importante du fait du travail de recensement des meublés de tourisme mené par la commune et le reversement de la taxe par les loueurs et les opérateurs tels que Airbnb.

La mise en place du droit d'usage permettra de renforcer ce contrôle et d'avoir de la visibilité sur la capacité d'accueil touristique de la commune.

La taxe de séjour est collectée par la commune et reversée à l'Office du tourisme à hauteur de 90 % ; 10 % sont reversés au conseil départemental.

Malgré la crise sanitaire, la taxe de séjour perçue par la commune s'est maintenue à un niveau élevé. Nous avons anticipé une baisse de cette taxe en 2020, elle ne s'est pas vérifiée. Le montant de la taxe de séjour est revalorisé à 200 000€ en 2021.

- **Les droits de place et de marché :**

En 2020, la commune a exonéré de 50% les droits de place des marchés afin de soutenir les commerçants non sédentaires, fortement impactés par la crise sanitaire. Les droits de place des marchés ont été revus à 178 000 € sur cet exercice. Nous prévoyons pour 2021, des recettes à hauteur de 290 000 €.

### **3-Dotations versées par l'Etat**

Une baisse de près de 42%.

Entre 2014 à 2017, l'effort demandé aux collectivités locales pour maîtriser la dette publique a revêtu la forme d'une Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP), prélevée sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). En 2017, le montant global prélevé s'élevait en cumulé depuis 2014 à 1.581 M€.

#### ***a. La dotation globale de fonctionnement (DGF)***

La DGF perçue par la ville de Mauguio est composée de la dotation forfaitaire, de la dotation touristique.

- La dotation forfaitaire : La dotation forfaitaire varie selon deux critères :
  - Elle progresse en fonction de la dynamique de la population,
  - Elle supporte, pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 75 % du potentiel fiscal moyen par habitant constaté pour l'ensemble des communes, un écrêtement qui permet de financer l'intégralité des enveloppes supplémentaires accordées au titre de la péréquation verticale (Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale). Cet écrêtement est plafonné, comme en 2019, à 1 % des recettes réelles de fonctionnement (contre 3% de la dotation forfaitaire N-1 jusqu'en 2016).

La Dotation forfaitaire va diminuer chaque année, sous l'effet de la prise en compte de l'écrêtement, cette déduction sera minorée par l'effet population. Nous estimons que la DGF devrait diminuer de 85 000€ cette année pour atteindre le montant de 441 000 €.

Ce chapitre recensait les compensations versées par l'Etat au titre des exonérations sur la Taxe d'habitation, ces compensations sont supprimées et intégrées dans l'assiette du produit de la taxe sur le foncier bâti, cette suppression explique la baisse importante du chapitre.

#### **b. Autres dotations et participations**

**L'inscription 2021 du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) au titre des dépenses de fonctionnement est prévue à hauteur de 50 000€, elle est identique à celle de 2020.**

Pour mémoire, le FCTVA a été étendu en 2018 aux dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments publics, portées à la section fonctionnement. Tout comme en investissement, il est déterminé sur la base des dépenses réalisées au titre de l'exercice N-1, soit 2020. La recette est calculée en appliquant un taux de 16,404 % au montant TTC des dépenses éligibles.

#### **4. Autres produits de gestion courante**

En 2021, les autres produits de gestion courante s'établissent à 361 000€, en hausse de 10 % par rapport à 2020. Ces recettes sont essentiellement issues des loyers perçus par la Ville.

Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation : notamment la mise à disposition du bâtiment situé sur la Passerelle au Port de Carnon dans le cadre de réalisation des travaux de la capitainerie depuis septembre 2020.

**Conclusion :** Les prévisions des recettes réelles de fonctionnement évoluent très faiblement. La suppression de l'évolution de la taxe d'habitation par la réforme fiscale en cours neutralise la dynamique des recettes de fonctionnement.

La commune devra créer de nouvelles ressources de financement en travaillant sur la tarification du service aux usagers, optimiser le domaine public et son patrimoine et réaliser des investissements productifs de revenus.

## **II - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Le budget primitif 2021 de la Ville s'inscrit dans la continuité de la ligne budgétaire mise en œuvre lors du mandat précédent à savoir le maintien du dispositif de maîtrise des dépenses publiques locales. La commune s'est ainsi engagée à respecter un cadre d'évolution annuelle de ses dépenses réelles de fonctionnement dont le plafond de verre est fixé à +1,20%.

Cet objectif de maîtrise des dépenses atteint grâce aux importants efforts de gestion consentis par la Ville dans le cadre du « plan marges de manœuvre », efforts qui avaient déjà permis, lors du précédent mandat de maintenir les équilibres financiers et repousser l'effet de ciseau. L'équilibre budgétaire 2021 sera assuré avec une faible évolution des recettes de fonctionnement, l'évolution des recettes conditionnant l'évolution des dépenses.

## EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement	Pour mémoire budgets 2020	Propositions nouvelles 2021	Evolution
· Charges à caractère général (dépenses pour le fonctionnement des services)	5 706 660,00	6 111 480,00	7,09%
· Charges de personnel et frais assimilés	14 389 900,00	14 400 000,00	0,07%
· Atténuation de produits	841 400,00	834 000,00	-0,88%
· Charges de gestion courante (participations obligatoires)	2 971 750,00	2 378 950,00	-19,95%
· Charges financières ICNE inclus	326 200,00	295 000,00	-9,56%
· Charges exceptionnelles	92 100,00	33 600,00	-63,52%
· Dotations aux amortissements et provisions	238 000,00		-100,00%
· Dépenses imprévues	6 190,00	2 770,00	-55,25%
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>24 572 200,00</b>	<b>24 055 800,00</b>	<b>-2,10%</b>
· Opération d'ordre	1 110 000,00	1 279 200,00	15,24%
· Virement à la section d'investissement	3 318 300,00	3 855 000,00	16,17%
<b>TOTAL DES DEPENSES INSCRITES AU BUDGET</b>	<b>29 000 500,00</b>	<b>29 190 000,00</b>	<b>0,65%</b>

### 1. Charges à caractère général

Les charges à caractère général, représentent le 2e poste de dépenses le plus important après la masse salariale, sont en hausse de 5,7M€ à 6,11M€ en 2021.

Cette évolution s'explique par une baisse importante des dépenses en 2020, du fait de l'annulation de nombreuses manifestations liée à la crise sanitaire.

En réalité, en retraitant les incidences liées à la crise sanitaire, les charges à caractère général n'ont pas augmenté.

Nos objectifs de maîtrise des dépenses sont maintenus afin de garantir nos équilibres financiers.

A titre d'illustration, les mesures les plus représentatives sont : la minoration des dépenses d'éclairage public pour partie liée aux économies d'énergie engendrées par les rénovations du patrimoine et l'extinction de l'éclairage en milieu de nuit. La maîtrise des consommations d'eau pour l'arrosage de nos espaces verts.

**L'ensemble de ces réductions a permis d'absorber les augmentations de dépenses liées aux évolutions de périmètre des services publics et hausses de charges structurelles supportées par la ville, au titre desquelles peuvent être cités : la sécurité, l'entretien et la propreté de la Cité.**

**Nous avons souhaité renforcer les budgets consacrés à ces politiques publiques pour répondre aux attentes de nos concitoyens.**

Enfin, des efforts en matière d'environnement sont déployés : nous orientons nos actions sur l'éco responsabilité.

Afin de supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires et dans un souci de protection de l'environnement, des crédits supplémentaires sont affectés à l'entretien mécanique de nos espaces publics. Nous avons également renforcé les tournées de ramassage des encombrants.

A Carnon, le Lido, espace naturel emblématique, nécessite chaque année de frais d'entretien et de remise en état conséquent, ces dépenses seront financées par la mise en place d'un stationnement payant sur le parking du Lido.

## 2. Le chapitre des dépenses de personnel évolue très faiblement.

### Les charges de personnel

Comme beaucoup de collectivités, les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses en section de fonctionnement.

La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur.

#### ► Masse salariale entre 2014 et 2020

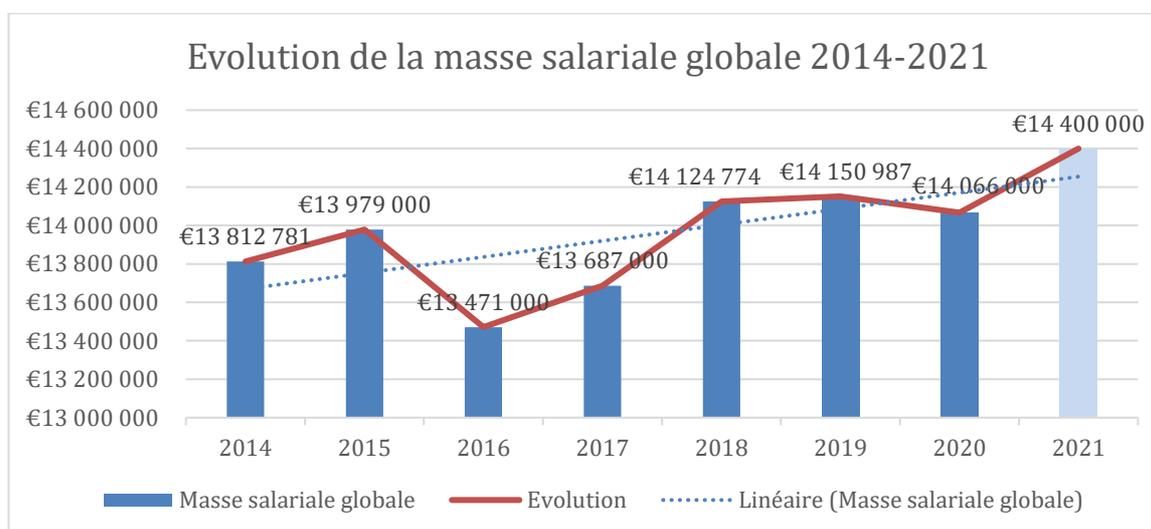
Sur la période 2014-2020, la masse salariale globale connaît une augmentation modérée correspondant à **1.83%**.

Masse salariale 012

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Réalisé	<i>Prévision</i>						
13 812 781 €	13 979 000 €	13 471 000 €	13 687 000 €	14 124 774 €	14 150 987 €	14 066 000 €	<b>14 400 000 €</b>

Les dépenses de personnel évoluent de + 2.37% entre 2020 (réalisé) et 2021 (prévision).

Toutefois la comparaison avec l'année 2020 n'est pas significative. En effet, sur l'année 2020 la baisse de la masse salariale est due aux impacts de la crise sanitaire ; absence de réalisation des manifestations, réduction des recrutements des emplois contractuels et saisonniers.



### ► Préviation masse salariale en 2021

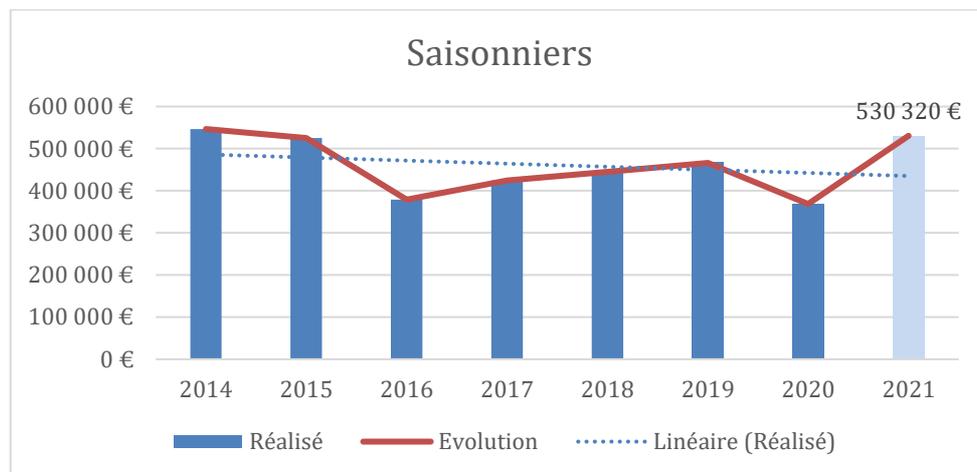
Pour 2021, la prévision reste identique à celle de 2020, des départs à la retraite non remplacés seront compensés par des recrutements au sein de Direction de la sécurité et de la tranquillité publique afin de répondre aux enjeux majeurs de la ville en matière de propreté et de sécurité.

## Evolutions des dépenses non permanentes

### ► Les contractuels saisonniers

En 2020, les conséquences de la crise sanitaire ont conduit à limiter le recours aux emplois saisonniers exclusivement dans les services dont l'activité est liée à la saison estivale à Carnon (surveillance des plages SNSM, Police municipale, Bac à passagers, régie des parkings de Carnon) et à l'accueil et à l'accompagnement des jeunes de la commune (dispositif éphémère, vacances sportives).

Pour 2021, la prévision reste identique à celle de 2020, augmentée de 3 recrutements affectés à la régie municipale pour l'encaissement du stationnement des parkings payants de Carnon durant la saison estivale.



### ► Les dépenses relatives aux heures supplémentaires

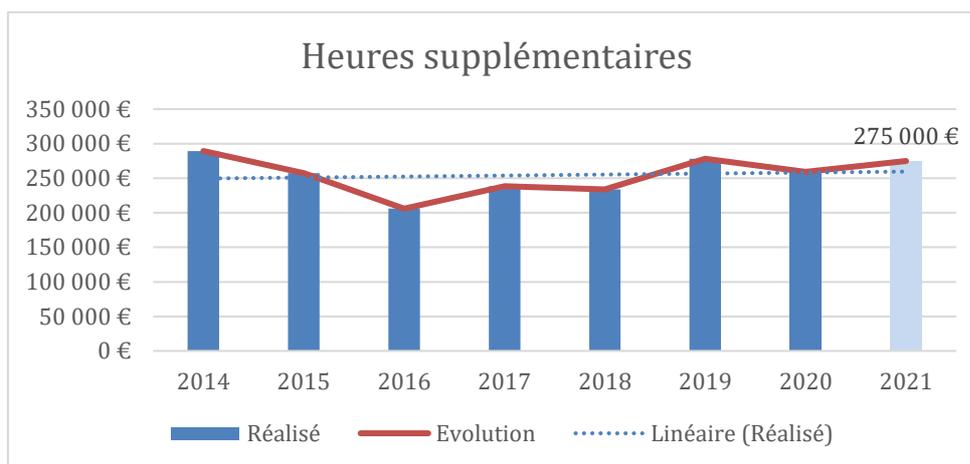
La collectivité a mis en place à compter de 2015 une politique de réduction des heures supplémentaires.

En 2020, les heures supplémentaires ont diminué de près de 110 000 € consécutivement à la crise sanitaire qui a entraîné l'annulation de nombreuses manifestations (Roméria, fête votive, manifestations culturelles, ...).

Pour 2021, il est proposé de prévoir une dépense à hauteur de la prévision 2020 (le réalisé n'étant pas significatif) diminuée des heures supplémentaires des manifestations du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 qui ne devraient pas être réalisées dans le contexte actuel et en rajoutant deux tours d'élection par rapport à 2020 (4 tours pour les élections régionales et départementales) ainsi que les heures supplémentaires liées à la mise sous pli.

### Heures supplémentaires

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Réalisé	Prévisions						
Coût	289 331 €	257 264 €	205 882 €	238 199 €	233 837 €	282 634 €	172 898 €	275 000 €
Différence		-32 067 €	-51 382 €	32 317 €	-4 362 €	48 797 €	- 109 736 €	102 102 €



### 3. Charges de gestion courante

#### **Ce chapitre recense l'ensemble des aides versées aux associations.**

Ce chapitre est en forte baisse par rapport à la prévision 2020 (- 20%) et atteint un montant de 2 370 000 € en 2021.

Cette baisse s'explique par le montant exceptionnel de ce chapitre en 2020 du fait du volume d'aide versé aux associations, aux manadiers, aux entreprises et partenaires pour les soutenir dans le cadre de la crise sanitaire. En 2021, cette enveloppe a été réduite et sera mobilisée à nouveau si nécessaire.

Ce chapitre baisse également du fait de la diminution de la participation versée au CCAS. En effet, le CCAS dispose de réserves en section d'investissement suite à la vente de l'EHPAD en 2019.

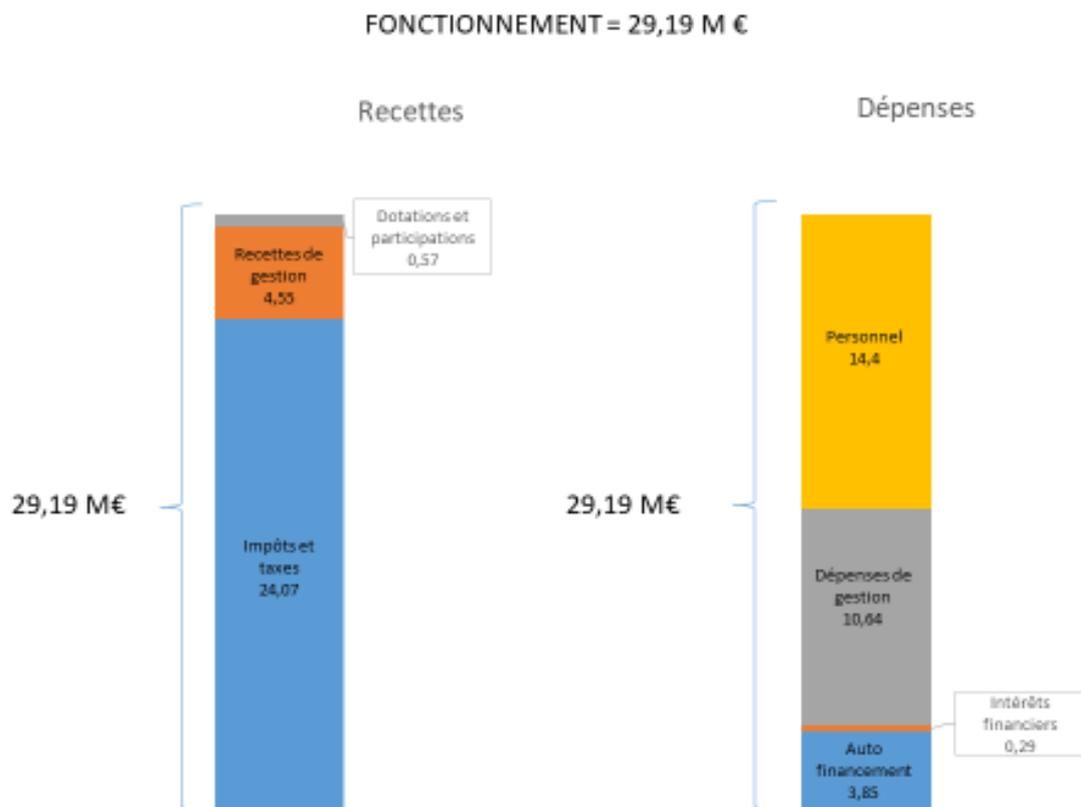
La subvention versée par la commune au CCAS nécessaire à l'équilibre de son budget s'élève à 528 000 € le CCAS disposant de 749 000€ en réserve, nous prévoyons de réduire la subvention du CCAS sur 2 ans afin de permettre à la commune d'absorber les dépenses supplémentaires supportées lors de la crise sanitaire.

- En 2021 et en 2022 la subvention du CCAS sera de 150 000 € au lieu de 528 000 €. Le CCAS compensera cette diminution par l'excédent en recettes d'investissement dont il dispose actuellement en réserve.

Les subventions versées aux associations restent identiques à hauteur de 570 000 € et une enveloppe d'aide COVID de 100 000 € a été provisionnée en cas de difficultés pour nos associations.

#### 4. Les charges financières (intérêts de la dette) diminuent fortement -9.56%

On constate une diminution importante des frais financiers suite aux mesures d'optimisation de la gestion de la dette et à la fin de vie de certains emprunts.



A noter une diminution des dépenses réelles de fonctionnement  
L'épargne brute permet d'autofinancer les dépenses d'investissement et le capital de la dette et de limiter l'endettement à un niveau soutenable.

## 2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### I - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles s'établissent à 15 070 000 €.

Elles diminuent de 7,49 % par rapport au Budget 2020

Recettes d'investissement	Pour mémoire budgets 2020	Propositions nouvelles 2021	Evolution
Dotations et fonds divers (FCTVA, TLE, Récupération de TVA EDF)	2 125 200,00	1 291 813,64	-39,21%
Excédent de fonctionnement capitalisé	2 584 122,19	3 301 511,36	27,76%
Subventions d'investissement	1 729 912,00	1 381 795,00	-20,12%
Subvention d'équipement - remboursement		360 000,00	
Immobilisations en cours	717 000,00	1 304 140,00	81,89%
Emprunts	3 300 000,00		-100,00%
Produit des cessions	1 275 000,00	2 165 000,00	69,80%
Autres immobilisations financières	26 000,00	26 840,00	3,23%
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>11 757 234,19</b>	<b>9 831 100,00</b>	<b>-16,38%</b>
Dotations aux amortissements	1 110 000,00	1 279 200,00	15,24%
Opérations patrimoniales	105 000,00	105 000,00	0,00%
Virement de la section de fonctionnement	3 318 300,00	3 855 000,00	16,17%
<b>RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>16 290 534,19</b>	<b>15 070 300,00</b>	<b>-7,49%</b>

#### 1. Dotations et fonds divers : -39, 21%

Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) calculé sur les réalisations N-1 en investissement est en baisse par rapport à l'année 2020, année exceptionnelle en termes de réalisations.

Le produit de la taxe d'aménagement augmente, en effet nous bénéficions de recettes supplémentaires de taxe d'aménagement du fait de la dynamique économique du territoire et de la construction de nouveaux programmes sur la zone aéroportuaire et le territoire communal. Cette augmentation compense partiellement la baisse du FCTVA.

L'Excédent de fonctionnement capitalisé permet de financer les reports de crédits.

Habituellement intégré lors du budget supplémentaire, nous avons décidé d'intégrer le financement des dépenses engagées non mandatées de façon anticipée dès la présentation du budget primitif pour plus de lisibilité.

#### 2. Les subventions d'équipement (-20 %) :

Afin d'optimiser le plan de financement de ses opérations d'aménagement et d'entretien du patrimoine, la commune est engagée dans une stratégie proactive de veille et de recherche de fonds basée, notamment, sur une planification pluriannuelle et le renforcement de son réseau de partenaires.

La commune travaille ainsi en étroite collaboration avec, par exemple, l'Etat et la Région dans le cadre du Plan Littoral 21, mais également le département de l'Hérault, afin d'obtenir les participations les plus élevées possibles au financement des opérations d'aménagement de la station balnéaire de Carnon pour lesquelles des aides ont déjà été reçues concernant les études pré-opérationnelles.

A titre d'exemple, il est ainsi prévu en 2021 de solliciter nos partenaires afin d'obtenir un soutien financier pour les opérations suivantes :

- Requalification du Jardin du Bosquet ;
- Rénovation de l'éclairage public ;
- Programme de mise en accessibilité des bâtiments publics (seconde tranche) ;
- Rénovation du patrimoine scolaire de la commune ;
- Investissement en faveur des économies d'énergie ;
- Aménagement d'une plateforme polyvalente.

Les demandes de subventions présentent aux financeurs un taux de subventionnement maximal. En matière de planification budgétaire, en l'absence de notification formelle, le montant prévisionnel est déterminé selon une stratégie prudentielle.

En 2021, le montant prévisionnel des subventions que nous prévoyons d'encaisser s'élève à **876 635 €**. Il se répartit notamment dans les opérations suivantes :



**Coût total du projet (volet études et phase 1 des travaux): 5 810 523 €** Aides sollicitées: 4 589 389 €  
Aides obtenues: 458 477 €  
En cours d'instruction: 4 175 466 €  
**RECETTES 2021: 583 835 €**



**La requalification de la station balnéaire**



**La réhabilitation du Jardin du Bosquet**

**Coût total du projet: 654 900 €**  
Aides sollicitées: 10 000 €  
Aides obtenues: 10 000 €  
A solliciter (volet travaux): 123 300 €  
**RECETTES 2021: 100 000 €**



**Travaux en faveur des économies d'énergie**

**Coût total: 781 332 €**  
Aides sollicitées: 114 000 €  
Aides obtenues: 114 000 €  
**RECETTES 2021: 64 000 €**



**Amélioration du patrimoine scolaire**

**Coût total: 1 173 866 €**  
Aides sollicitées: 469 546 €  
Aides obtenues: 30 000 €  
En cours d'instruction: 376 132 €  
**RECETTES 2021: 25 000 €**

**Coût total: 500 000 €**  
Aides sollicitées: 73 800 €  
En cours d'instruction: 73 800 €  
**RECETTES 2021: 73 800 €**



### **Travaux de voirie 2021 (routes et éclairage public)**

### **3. Les investissements sont également financés par les cessions de biens à hauteur de 2 165 000 €.**

- vente au CCAS des bureaux situés place Jules Ferry, de la maison Estève et de 2 appartements relais pour un montant de 1 400 000€ HT ;
- Vente des bureaux situés au cœur de Prévert construits pour son usage à la SPL 735 000 HT.

## **II - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Le PPI (pièce annexée) de la commune est ambitieux, il s'élève à environ 38M€ d'euros de 2020 à 2025. 10 390 000 M€ sont prévues sur l'exercice 2021

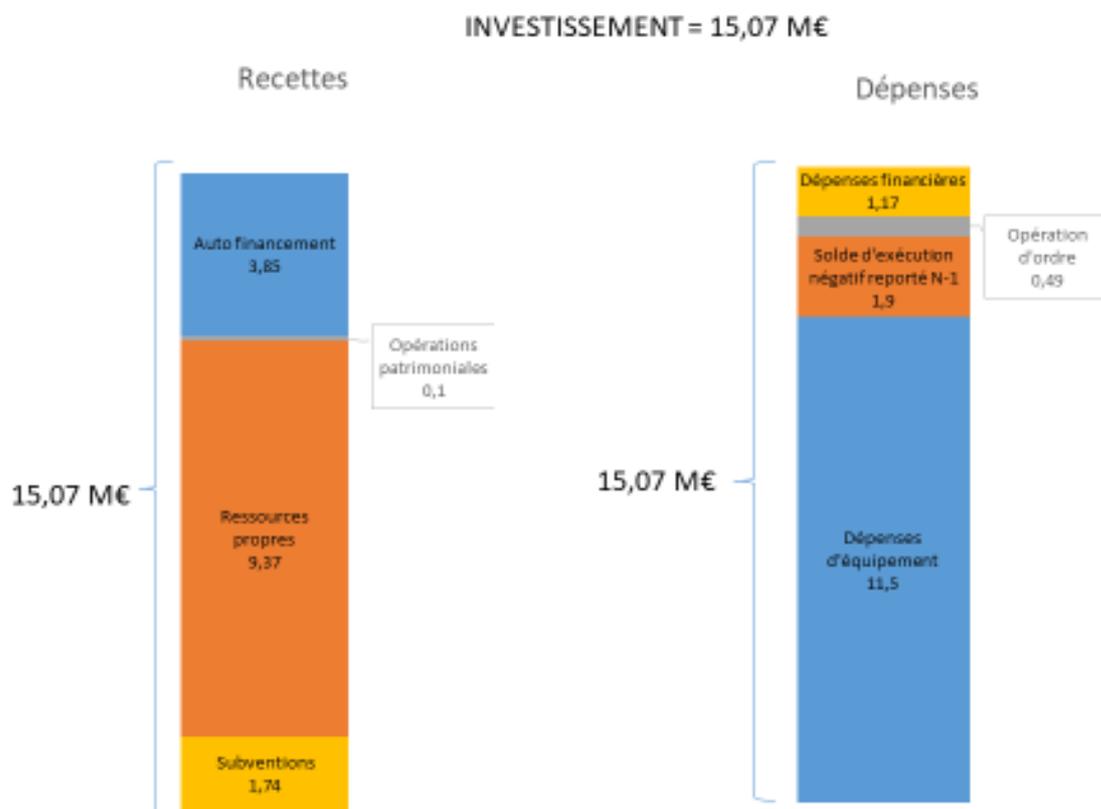
Les plus importants projets sur l'exercice 2021 sont :

- Le Schéma directeur à Carnon sous convention de mandat SPL l'or Aménagement : la construction d'une pépinière, l'aménagement de l'Esplanade du Port (phase 1), l'aménagement fonctionnel de l'avenue Grassion Cibrand
- La réalisation du Boulevard d'Estienne d'ORVES
- La requalification de plusieurs voies, aménagements urbains et amélioration de l'éclairage public
- La mise en conformité accessibilité des établissements recevant du public
- La réalisation de dispositifs anti chute et la sécurisation des toitures des bâtiments communaux
- La création d'une zone de stationnement bleue et zone de rencontre
- L'extension du cimetière du Bousquet
- La réfection du pavage des rues du cœur de ville
- Le Jardin du Bosquet
- Le déménagement du poste de police municipale
- La nature au cœur de la ville : une étude pour réaliser une coulée verte
- Une étude pour la création de loges au théâtre Samuel Bassaget

Un PPI dont le financement repose sur 4 piliers :

- La maîtrise des charges de fonctionnement
- Une épargne solide / un taux d'épargne supérieure à 10%
- La recherche active de cofinancements
- Une capacité de désendettement limitée à 7 années

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		15 070 300,00
Chap. 001	Solde d'exécution de la section d'inv, reporté	1 904 011,36
Chap. 041	Opération d'ordre de transfert dans la section	105 000,00
Chap. 040	Opération d'ordre de transfert entre section	390 540,00
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	1 150 000,00
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	451 900,00
Chap. 204	Subventions d'équipement versées	284 600,00
Chap. 21	Immobilisations corporelles	2 561 323,89
Chap. 23	Immobilisations en cours	1 110 240,00
Chap. 27	Autres immobilisations financières	20 000,00
Opérations d'investissement		5 283 184,75
Dépenses engagées non mandatées		1 809 500,00



## LES RATIOS

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 420,81	1 213,00
2	Produit des impositions directes/population	750,00	563,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 560,70	1 354,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	596,89	376,00
5	Encours de dette/population	640,14	850,00
6	DGF/population	26,05	177,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	59,86 %	59,18 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	95,38 %	92,70 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	38,24 %	26,10 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	41,01 %	65,23 %

### Une synthèse du budget Primitif 2021 fonctionnement et investissement par politiques publiques

11 politiques publiques au service des citoyens Melgoriens et Carnonnais.

Ces politiques publiques se déclinent en 40 programmes et 116 actions dans les projets de direction des différents services de la collectivité.

La cartographie des politiques publiques permet d'identifier le périmètre de l'action publique, de fixer les objectifs et le niveau d'intervention de la collectivité, de clarifier et donner du sens à la commande politique, d'adapter les moyens humains, matériels et financiers pour y parvenir.

Véritable outil stratégique, la cartographie des politiques publiques permet à terme d'évaluer les différentes politiques publiques.

#### Citoyenneté et accès au service public : 2 973 877 €

S'adapter aux besoins de la population : un accueil ajusté et de qualité.

Faciliter les échanges avec une administration moderne.

Organiser la démocratie locale.

#### Education : 2 738 113 €

Préserver et protéger les établissements scolaires, garantir le confort et la sécurité des élèves.

Garantir la réussite éducative des élèves.

Faire de l'école un lieu de partage, d'ouverture et d'enrichissement.



MAUGUIO  
CARNON

#### Jeunesse et solidarité : 643 553 €

---

Améliorer les sites et bâtiments à caractère social.  
Prévenir, Eduquer, Accompagner.  
Favoriser le bien vivre ensemble, la régulation des conflits et l'accès aux droits.  
Développer l'action sociale en faveur des plus démunis.

#### Sport : 1 205 274 €

---

Proposer des équipements accueillants et sécurisés.  
Déployer le sport pour tous, véritable label de Mauguio Carnon.  
Carnon, écrin du sport nautique pour tous.  
Soutenir et valoriser les associations sportives.

#### Culture, traditions et patrimoine historique : 3 081 205 €

---

Proposer des lieux culturels ouverts sur la ville.  
Soutenir des traditions vivantes, un patrimoine préservé et valorisé.  
Développer une programmation de qualité accessible à tous.  
Faire des médiathèques des lieux de ressources et de socialité.  
Renforcer les relations internationales : le dialogue des cultures, la défense des valeurs démocratiques et de la paix.

#### Soutien aux associations : 1 765 548 €

---

Déployer des moyens conséquents mis à la disposition des associations pour soutenir leur activité.  
Structurer un guichet unique et des services innovants.

#### Sécurité : 4 358 650 €

---

Entretenir et équiper les bâtiments dédiés à la police municipale et forces de l'ordre.  
Garantir la sécurité des biens et des personnes.  
Assurer la sécurité de nos citoyens.  
Maintenir la sécurité des plages et de la station tout au long de l'année et la renforcer en saison.  
Développer la prévention et la sécurité routière.

#### Aménagement et développement durable, accessibilité des PMR : 3 697 677 €

---

Poursuivre la mise en accessibilité PMR.  
Développer l'aménagement durable du territoire.  
Œuvrer pour la préservation des milieux naturels et nos ressources  
Lutter contre l'érosion du trait de côte.  
Planifier et piloter le projet de ville : le schéma directeur.  
Engager des démarches de développement durable.

#### Amélioration du cadre de vie urbain : 6 735 410 €

---

Valoriser et structurer l'espace public.  
Veiller à la propreté urbaine.

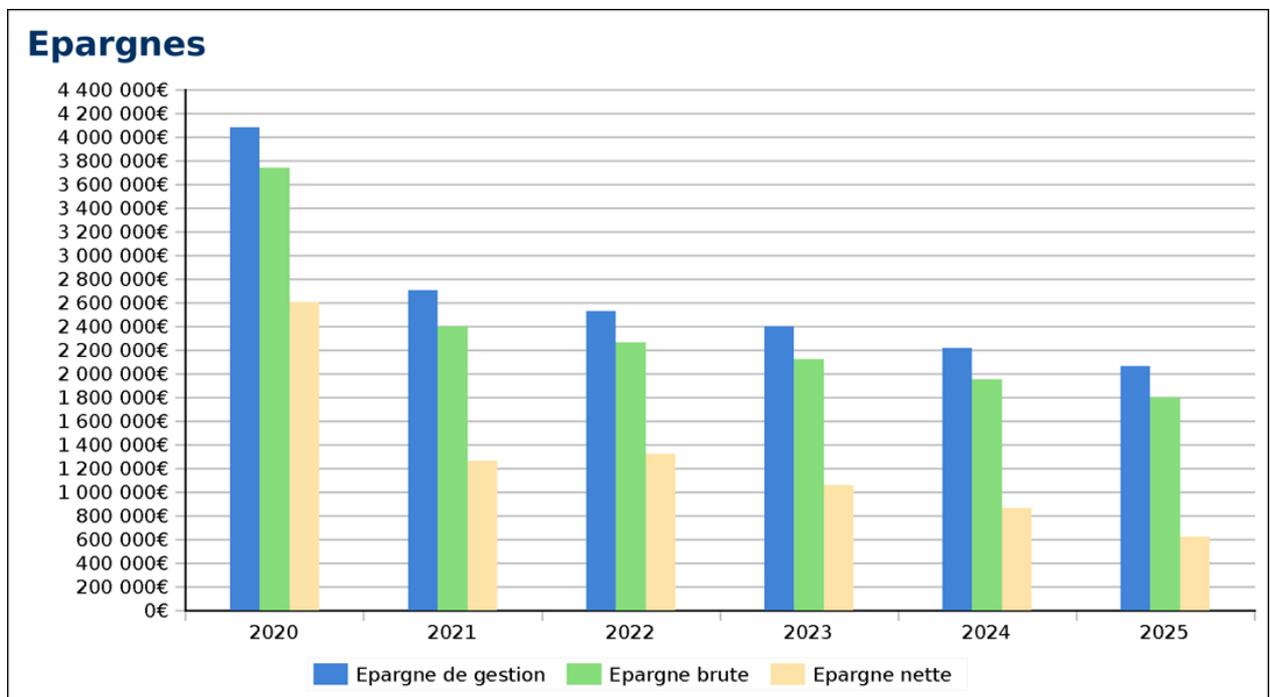
### Attractivité du territoire : 665 469 €

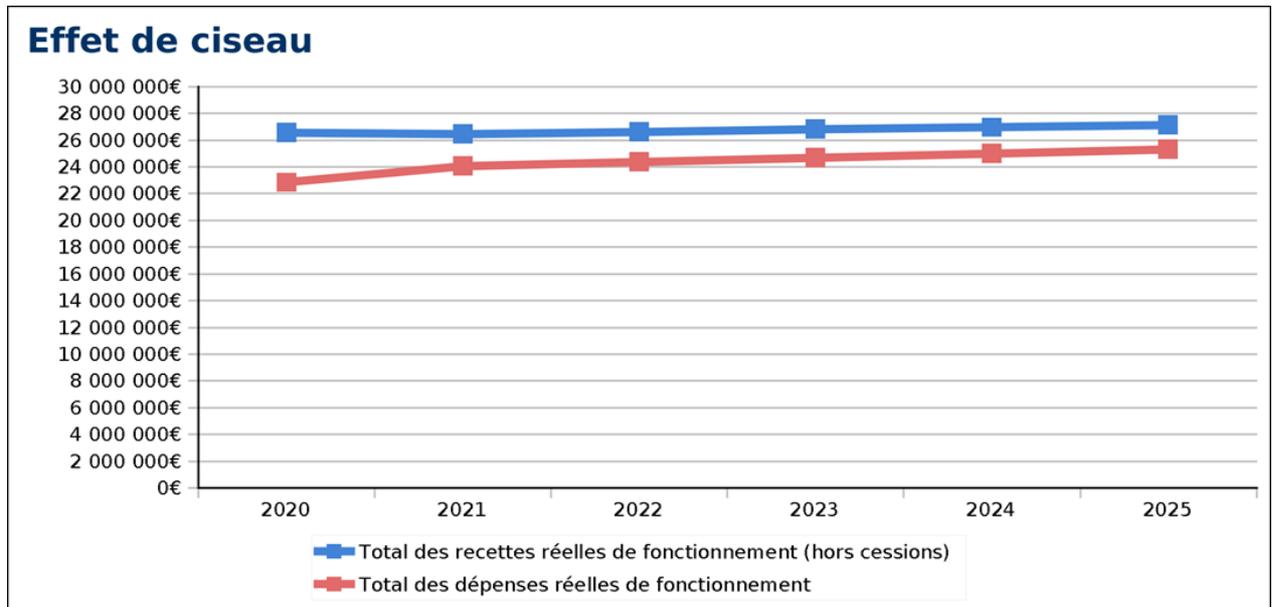
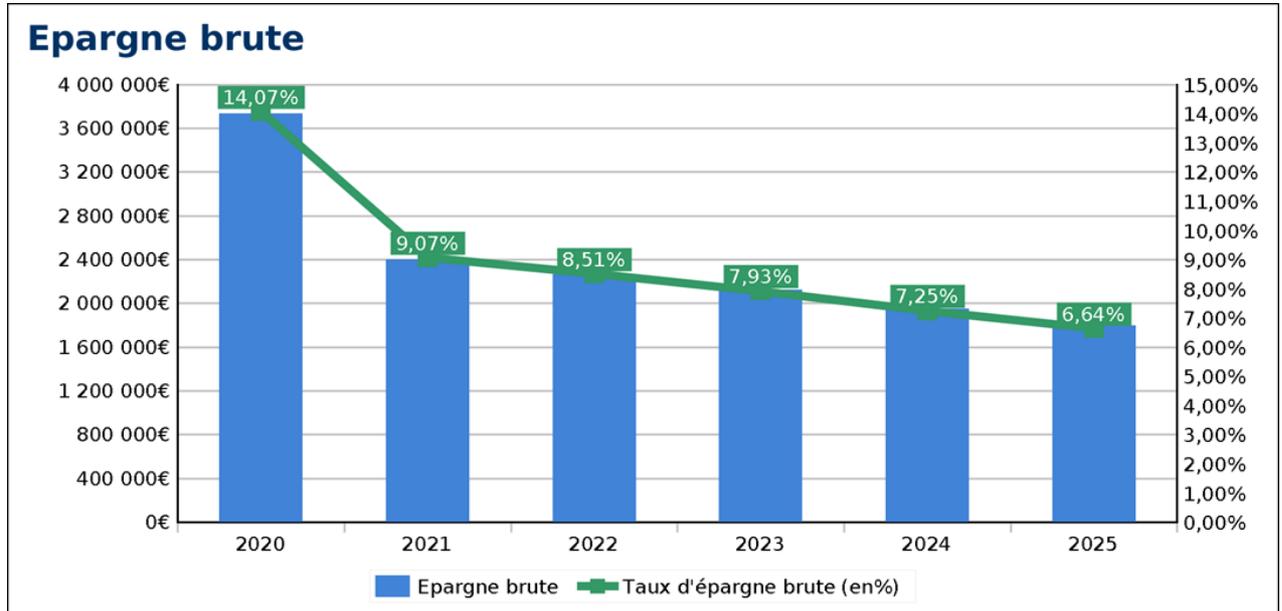
Structurer et valoriser la montée en gamme du tourisme.  
Animer l'activité commerciale pour vitaliser les lieux de vie.

### Pilotage et gestion des ressources : 4 110 831 €

Poursuivre la gestion dynamique des finances publiques.  
Piloter la performance.  
Optimiser les ressources de la commune.  
Valoriser les ressources et relations humaines.

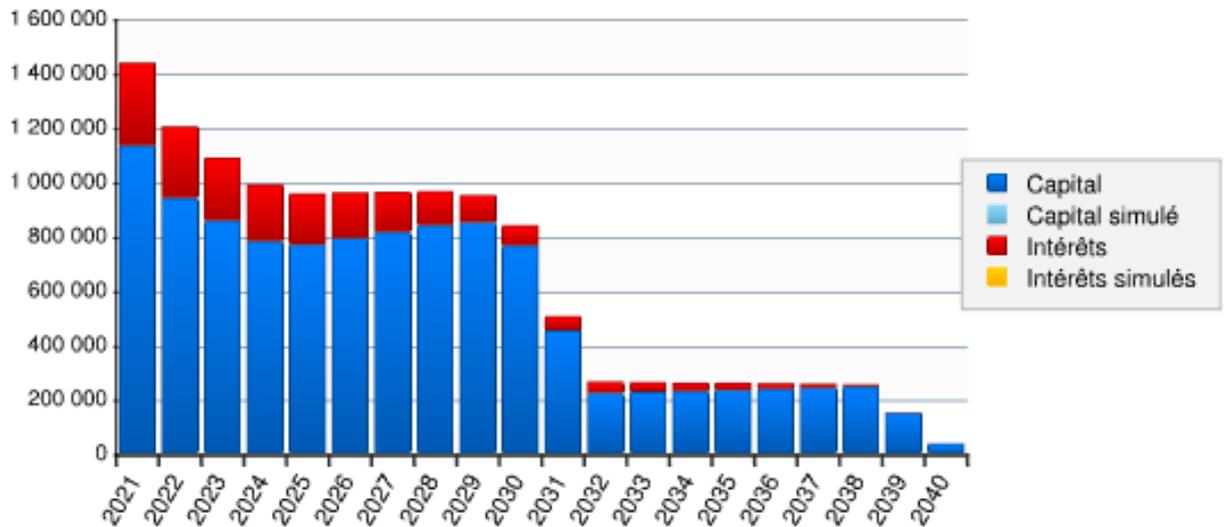
## 3 – LES EPARGNES



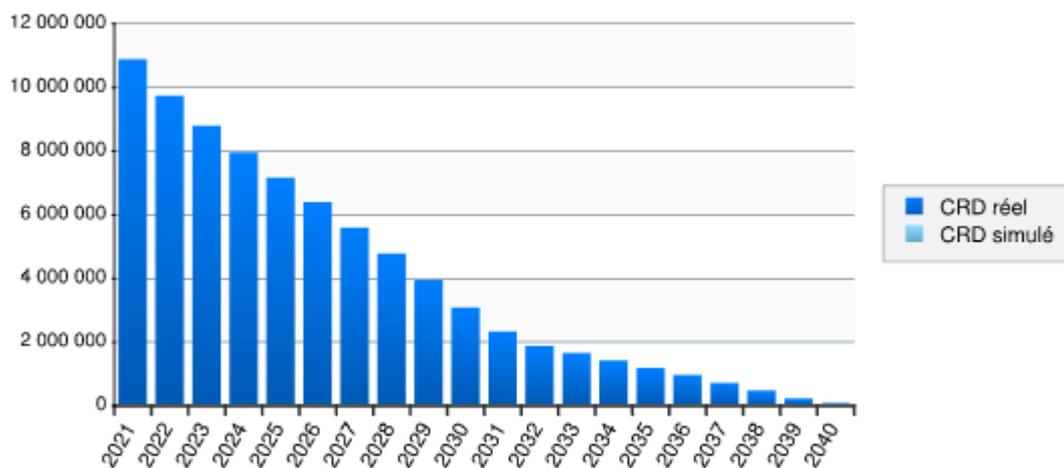


## 4 - LA DETTE

### Profil d'extinction de la dette

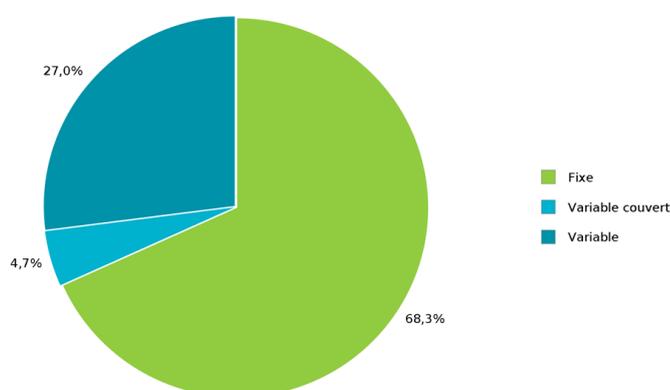


### Evolution du capital restant dû



### Dette par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	7 199 909.42 €	68,25 %	3,84 %
Variable couvert	498 699.78 €	4,73 %	1,73 %
Variable	2 850 000.00 €	27,02 %	0,32 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>10 548 609.20 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2,79 %</b>



### Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
CREDIT AGRICOLE	9 177 016.80 €	87,00 %
SFIL CAFFIL	791 763.44 €	7,51 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	489 733.26 €	4,64 %
DEXIA CL	90 095.70 €	0,85 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>10 548 609.20 €</b>	<b>100,00 %</b>